

Intitulé de la formation

LE PRINCIPE JURIDIQUE DE LAÏCITÉ

Comment réagir lorsqu'un usager affiche clairement son appartenance à une religion ?
Comment réagir lorsqu'un salarié affiche clairement son appartenance à une religion ?

La formation se propose d'exposer la position du droit du travail relativement à cette question, posera la définition de la notion de laïcité (liberté de choix de sa religion ; l'Etat ne reconnaît aucune religion), présentera la jurisprudence relative aux signes ostensibles dans les écoles publiques pour arriver à la loi du 17 mars 2004, à ses conséquences, et aux questions qu'elle soulève.

Le but de cette formation consiste à montrer de quelle manière le droit traite de la religion dans la société.

Public

Tous les professionnels des établissements sociaux, médico-sociaux et de la petite enfance.

Objectifs

- L'état de la jurisprudence.
- Des circulaires à la loi du 15 mars 2004
- Le principe de laïcité vis à vis des usagers
- Le principe de laïcité vis à vis des salariés

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques.
- Apports méthodologiques
- Remise de supports pédagogiques

Calendrier

3 heures en matinée

- Premier semestre le 14 Mai
- deuxième semestre le 24 Septembre

Coût :

- Inter : 200 euros TTC /personne (effectif minimum 5 personnes)
- Intra : 500 euros TTC